



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 30/07/2025

*quatre août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice
: 10**

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Rudy WUNDERLIN, Anthony
DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine DURET

Représentés : Florian UGHI représenté par Anthony DA SILVA RAMOS

Excusés : Sophie VIAL, Thierry REGA

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

**Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - VILLARS COLMARS 2025 -
DE_2025_025**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de
l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de
procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	-35 877,49	0
75888	Autres	35 877,49	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025
Date de reception de l'AR: 06/08/2025
004-210402400-DE_2025_025-DE
A G E D I

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécurse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025

Date de reception de l'AR: 06/08/2025

004-210402400-DE_2025_025-DE

A G E D I